ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 22 décembre 1899 (2 Nivôse, An 108 de la République), 356e jour de l'année, 2e jour de l'hiver. Lever du soleil 7 h. 54; coucher, 4 h. 04

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 21 décembre, à 2 heures du soir :

Pression barométrique : 767 m/m. — Température maxima : 4° ; minima : 0°. — Humidité : 0.0.0. — Ciel du ciel, couvert. — Direction et force du vent : N. faible.

Pluie tombée depuis 24 heures, 0 m/m 0.

Temps probable : incertain.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 2 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

JUSTICE DE PAIX. (cantons Est et Ouest). — Audience des affaires civiles, à 9 h. 1/2.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'École nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — De 6 h. à 7 h. 1/2, langue anglaise.
De 8 h. à 9 h. 1/2, langue allemande, italienne, espagnole, comptabilité et arithmétique commerciales.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

Les Fourneaux économiques. — La réouverture des fourneaux économiques, aura lieu le mardi 2 janvier.

Subvention ministérielle. — M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'accorder, à titre d'encouragement, à l'Association symphonique des Concerts de Roubaix, une subvention de 500 francs.

M. le Ministre se dit heureux de pouvoir ainsi témoigner de l'intérêt que son département porte à cette société.

Postes et Télégraphes. — M. Clouvret, surnuméraire à Lille-gare, est nommé commis à Roubaix.

L'AGRESSION DE LA RUE DE LA VIGNE

On se rappelle que dans la nuit du 17 au 18 septembre, deux individus, qu'accompagnait une femme, frappèrent de coups de gourdin, les passants attardés dans les quartiers de la Vigne et du Nutin.

L'un des agresseurs, Charles Delvoye, âgé de 20 ans, qui demeurait à l'estaminet « A Mascara », rue d'Alger, fut retrouvé inanimé dans une mare de sang, le lendemain matin, près de son domicile. Transporté à l'Hôtel-Dieu sur l'ordre du commissaire de police du 5e arrondissement, il réussit à s'en échapper, dès qu'il fut rétabli, en escaladant les murs de clôture. Dans sa fuite, il avait emporté des vêtements appartenant à l'administration des Hospices ; ils furent jetés, le lendemain dans la cour de l'Hôtel-Dieu.

Delvoye s'était réfugié en Belgique. Le 10 novembre il fut condamné par défaut, par le Tribunal correctionnel de Lille, à 2 ans de prison et 50 francs d'amende. Mais, dans sa nouvelle résidence, il se signala par plusieurs méfaits, notamment à Leers-Nord, où il fut mêlé à une affaire de coups de couteau, de telle sorte qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Charles Delvoye vient d'être arrêté à la frontière par la police belge, qui l'a délivré au parquet de Courtrai.

Dès qu'il aura subisa peine en Belgique, la justice française demandera son extradition.

CONFÉRENCE PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

La société de libre pensée « Ni Dieu, Ni Maître » organise pour demain samedi, à 8 heures 1/2 du soir, une réunion publique et contradictoire au théâtre Couvreur, rue Archimède.

Cette réunion sera présidée par le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix. Le citoyen Harrent, ancien prêtre, y prendra la parole. Il traitera le sujet suivant : Les Crimes de l'Eglise.

Une entrée de 10 centimes sera perçue à l'entrée pour couvrir les frais de la salle.

A la Libre Pensée. — La société de Libre Pensée « ni Dieu ni Maître », se réunira lundi prochain 25 décembre, à 10 heures du matin, en assemblée générale en son local, estaminet Henri Carrette, rue de l'Alma, 104.

Elle fera une sortie en ville, accompagnée de la fanfare « La Paix » et de la société des trompettes « La Renaissance », et se rendra chez le citoyen Achille Lepers, rue des Longues-Haies. Le soir un punch sera offert aux membres de la société et des diplômes seront décernés pour les unions et les baptêmes civils.

AVIS AUX TRIEURS

Réunion publique. — Une grande réunion des trieurs de laine de Roubaix-Tourcoing et environs aura lieu le samedi 23 décembre, chez Dominique Rousseau, rue de l'Alouette, à 8 heures du soir, pour envisager les questions suivantes :

1° La femme au triage ; 2° l'intérêt général de la corporation ; 3° mesures à prendre.

Présence indispensable.

Le comité de la grève.

Ligue des Droits de l'homme. — Une assemblée générale de la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme, aura lieu le mardi 26 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, au Café Ouvry, 45, rue du Chemin de fer, pour la nomination d'un comité définitif.

La guerre aux toutous. — La fourrière a ramassé 10 chiens errants, hier ; deux contraventions ont été dressées à des propriétaires.

Défaut d'inscription de logeur. — Une contravention a été dressée au nommé Charles H..., cabaretier au Boulevard de Paris, qui avait négligé d'inscrire des logeurs sur son registre.

A qui le cheval ? — M. Fernand Halluin, camionneur, demeurant rue Lacroix, 34, à Roubaix a trouvé dans la nuit de mercredi à jeudi, près du Pont du Lion d'Or, à Fives-Lille, un cheval blanc, qu'il a ramené chez lui à Roubaix ; il le tient à la disposition de son propriétaire.

Certificat obligatoire. — Mme Philomène V..., débitante de boissons, au boulevard de Paris, a été l'objet d'une contravention pour avoir employé une servante non munie de certificat.

Libre-pensée. — Dimanche 24 décembre, à 4 heures du soir, salle Prouvost, conférence publique et contradictoire sous les auspices de la société « La Libre Pensée ». Le citoyen Harrent, ancien prêtre y prendra la parole pour y développer le sujet suivant : Les Crimes de l'Eglise.

SPORTS

Assaut d'armes. — Une très brillante séance d'escrime aura lieu dimanche prochain, 24 décembre, à l'estaminet de la Balance, rue de la Balance.

Les meilleurs maîtres d'armes s'y sont donné rendez-vous. On verra d'intéressantes parties de pointe, contre-pointe, canne, chausson et boxe française.

Pour la première fois, assaut de boxe entre Mlle J. P... et M. Charles Piron, maître d'armes.

Chronique colombophile. — Les Amis Réunis, établis chez M. Eugène Vanescotesse, angle des rues de Flandre et Voltaire, ont l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'ils commenceront leurs expositions le dimanche 24 décembre jour de Noël.

L'exposant sera M. Edouard Isebart, amateur très réputé dans la région, ayant remporté plus de 50 prix cette année.

A cette occasion grande ducasse à pierrots.

Si vous manquez d'*Appétit*, si vous *digérez mal*, si vous êtes *constipé*, si vous avez des *aigreurs*, des *renvois*, si vous avez souvent des *migraines*, si vous *dormez mal*, prenez les *Pilules du Dr Somer* dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Dépôt général pour l'Europe : **M. Emile Beyaval**, pharmacien, 108, rue de Lannoy à Roubaix, toutes pharmacies.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que malgré notre meilleure volonté par suite de demandes considérables et des difficultés de voiturage, il nous est impossible de donner satisfaction immédiate quant au transport du coke à domicile.

Par ces temps de fortes gelées nous conseillons à nos abonnés de garantir leur compteur au moyen de calorifuges quelconques.

PARTI OUVRIER — SECTION ROUBAISIENNE

Mouvement ouvrier

9e section. — Réunion ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2 estaminet Colin, rue Archimède.

11e section. — Réunion samedi à 8 h. 1/2. Ordre du jour, réunion publique, compte des chansons, pour le concert du 24.

12e section. — Samedi, à 8 h. 1/2 du soir estaminet Narcisse Leplat, rue du Curoir. Causerie par JACQUES VINGTRAS, sur la politique générale.

CHORALE LA SOLIDARITÉ OUVRIÈRE: Répétition générale samedi à 8 h. 1/2, estaminet Wilfart, Grande-Rue, 335.

Dimanche à 10 heures du matin, réunion de la commission. Règlement des comptes du banquet Ste-Cécile.

CONCERT POUR LA PROPAGANDE : Dimanche à 7 heures du soir, estaminet *Henri Carré, rue Turgot.*

Théâtres et Concerts

Cyrano à Roubaix. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'œuvre magistrale de M. Edmond Rostand, l'immense succès de la porte Saint-Martin, CYRANO DE BERGERAC, sera représenté une fois encore sur le théâtre de notre ville. Cette bonne nouvelle nous est annoncée par MM. Menchmarout et Maurice Luquet, qui obtiennent la fin de leur privilège, et ont tenu à *donner à tous nos concitoyens une irrévocable* dernière audition d'un des plus grands chefs-d'œuvres de l'art dramatique français.

Nous n'insisterons plus sur la valeur réellement prodigieuse de cette pièce, qui a été le événement littéraire de la fin du siècle, mais nous exprimerons en toute confiance l'espoir de voir une fois encore la salle entièrement pleine pour les adieux de CYRANO DE BERGERAC, héros de la plume et de l'épée.

La date exacte de la représentation sera fixée incessamment.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du 21 décembre 1899

L'audience est ouverte à 9 heures 1/2, sous la présidence de M. Petit, juge de paix ; M. Lecomte, commissaire de police, représentant le ministère public ; MM. Dutay, greffier ; Buns, huissier audiencier.

— Alberto Rogas, attendu qu'il a contrevenu par les courses de taureaux à l'unique article de la loi Grammont, est condamné à deux amendes de 5 francs chacune.

— Maurice Pere, administrateur du Vélodrome, *est déclaré civilement responsable.*

— Edouardo Laverito, Felix Robert, Miguel, Edonardo Lial pour les mêmes motifs sont condamnés, le premier à 3 amendes de 5 francs, le second à 3 amendes de 5 francs et le quatrième à 2 amendes une de 5 francs et une de 10 francs.

— Sont condamnés pour ivresse à 1 franc d'amende, Logez Paul, Remy Vanweelen, Catrice Ferdinand, Cappendelle Justine, Dupontaille Jules, Dumortier Octavie.

— Desplanque Henri, Delcroix Louis, Noel Desplanque, Devemans Joseph, Varlavacques, Godart Victor, Jevert Ernest, Hespel Arthur, Mattillier Arthur, Faine Etienne, Stuytjen Antoine, Faine Etienne, Vermersch Leon, Verlscem Charles, Vandermesch Emile, Becquart Ferdinand, Destrez Edouard, Devlaminck Charles, Debrulle Henri, Jules Mitchelam, Demperman Valerie, Marais Henri, pour ivresse en récidive, 5 francs amende. — Sont condamnés à 1 franc d'amende pour avoir laissé divaguer leur chien: Flavie Desurmont Lambert Al. Smeet Henri, Planquart Jeanne. — Pour cabaret ouvert après l'heure, Meurquin et Huart sont condamnés à chacun 1 franc d'amende.

— Fidelio Clotilde et Pouille Albert, pour tapage nocturne chacun à 1 franc d'amende.

— Holvot Henri a laissé jouer de la musique dans son estaminet sans en avoir demandé l'autorisation, 1 fr. d'amende.

— Voreux Marie, violences légères, est condamnée par défaut à deux journées de travail.

— Loridant, pour défaut de barricadage, 1 fr. d'amende.

— Vernier, violences légères sur son contremaître, condamné par défaut à 2 jours de travail.

Dame Noémie Darmaignac, supérieure et directrice des ouvroirs, tenus par les sœurs de la Charité rue Pellart, s'est vu dresser 20 contraventions par M. l'inspecteur du travail pour infractions aux articles 2, 10 et 11 de la loi du 2 novembre 1892.

Le tribunal, tenant compte des observations et explications présentées par Me Dhellemmes, avocat, représentant la sœur Noémie Darmaignac, ne retient que 8 contraventions, ainsi réparties : 3 à l'article 11 et 5 à l'article 10, condamne la prévenue à 8 amendes de 5 francs pour chacune et aux dépens.

L'audience est levée à 11 heures.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 21 décembre 1899

NAISSANCES. — Zélia Mortier, rue Delezenne, 2. — Jean Ruysschaert, rue Turgot, cour Dutoirel, 2. — Adrien Hendrick, rue St-Antoine, 61. — Georges Grarre, rue Blanchemaille. — Germaine Collaert, id. — Yvonne Dumailly, id. — Robert Delhaere, id. — Germaine De Caluwe, rue Jacquart, 133. — Jules Leclercq, rue de l'Alma, 124. — Louis Lhomme, rue de Naples, 38. — Alphonse Glarfier, boulevard de Paris, 9. — Théophile Lecomte, rue Fosse aux Chênes, cour Boussemart, 1. — Aline Nuite, rue Rollin, 26.

DÉCÈS. — Marie Debuyser, 1 an, boulevard de Metz cité St-François, 6. — Oscar Cappelle, 2 ans, rue des Longues-Haies, cour Jenar, 6. — Camille Vamtenberghe, 22 ans, rue de Soubise, 1. — Angèle Lesaffre, 11 mois, rue des Vélocipèdes, cour Delaunoy, 4. — Zénobine Teitelin, 75 ans, rue Plutarque, 14. — Marie Vermeeren, 2 ans, rue Blanchemaille. — Louis Bonnet, 36 ans, id.

TOURCOING

LES VOLS AU CIMETIÈRE

En prenant son service hier matin, le gardien du cimetière s'aperçut qu'on avait pénétré pendant la nuit dans différentes chapelles, en forçant les portes à l'aide de barres de fer.

Il fit immédiatement son rapport au commissaire central qui ordonna une enquête.

En effet, les chapelles des familles Flipo-Holbecq, Flipo-Desurmont, Plouvier, Lehoucq-Lemaire, Desurmont-Screpel, Six-Duvive et Graux-Six, Roussel-Desfontaines, Leclercq-Tiberghien, (cette dernière a été entièrement dévalisée) avaient reçu la visite des cambrioleurs, qui s'étaient surtout acharnés sur les couronnes portant au centre un christ qu'ils supposaient être en argent, en or, et dont ils avaient résolu de s'emparer.

D'autres chapelles, celles des familles Tiberghien, Desurmont, Vienne-Herbaux, Herbaux-Thibaut, Becquart-Herbaux, Duriez-Destombes, et Duvillier-Duriez, avaient subi des assauts, mais grâce à la solidité des portes, les voleurs n'ont pu y pénétrer.

Les individus ont pénétré dans le cimetière par un trou pratiqué dans la haie donnant en côté de la rue de la Cité, à 10 mètres du Calvaire.

Ils sont allés aussitôt à la tombe de Marie Laurent, où ils ont arraché deux barres de fer avec lesquelles ils ont opéré des pesées sur les portes des chapelles. A notre avis, ils devaient être assez en possession d'une forte pince de maçon ou de serrurier, car sans cela ils n'auraient pu se rendre maître de certaines serrures.

Leur façon d'opérer était toute simple : ils introduisaient dans le haut et le bas de la porte, entre la porte même et son encadrement les deux tiges de fer, et lorsqu'en faisant des pesées, ils étaient arrivés à produire le plus près possible de la serrure un écartement suffisant pour loger leur pince, ils l'introduisaient, faisaient un léger effort et le logement du pène ou la serrure même cédait, leur livrant l'accès de la chapelle.

Lorsqu'ils n'avaient rien trouvé à leur convenance, les cambrioleurs manifestaient leur mécontentement en brisant soit les chandeliers, ou en piétinant les couronnes.

Les dégâts commis par eux sont assez importants.

Les différentes familles victimes de cet acte de vandalisme ont été prévenues.

Nous espérons que la police ne tardera pas à mettre la main sur les coupables.

Grande séance athlétique et de lutte — Dimanche 24 décembre, à cinq heures de l'après-midi, aura lieu à la salle athlétique Lesauvage, rue Saint-Jacques, 11, une soirée d'athlétique à l'épée et de lutte.

Première partie. — Grande séance athlétique. Exercices à la barre à deux mains, arraché pour à une main, bras tendus, etc., par M. Jules Lesauvage et plusieurs de ses élèves.

Deuxième partie. — Grand match de lutte entre MM. Henri Bailleul, de Roubaix ; Alphonse Barsy, de Roubaix, Auguste Le Barlier, de Lille, tous trois ayant participé au championnat de lutte du Nord et Jean Brys, d'Anvers.

Le vainqueur de cette quadrette de lutte emportera la prime de 100 francs. Entrée de la salle : un franc.

Les victimes du travail. — Au récit que *nous avons fait de la détresse dans laquelle* se trouve actuellement le nommé Camille Leyrand, louvetier espérique au service de MM. Motte, dans leur usine de la rue des Piats, des personnes charitables se sont émues, et ont envoyé quelques secours à ce malheureux.

Routes des travailleurs. — Le 21 décembre un accident est survenu chez Caulier et A. Dekoustre, tisseur, rue du Dragon, 15.

Le nommé Emile Debruyne, magasinier, âgé de 22 ans, demeurant rue Haute, 25, en chargeant une caisse, l'ouvrier s'est donné une *entorse du poignet droit.*

Le docteur Bernard a déclaré 7 à 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 21 décembre, un accident est survenu chez Vemille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque.

Le nommé Jules Hosse, débourreur, âgé de 27 ans, demeurant rue de Lille, 50, en Blanc Pour, à Roncq, a été piqué à la main gauche par une aiguille de garnitures de cardes.

Le docteur Bourgeois a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Théâtre de Tourcoing. — Direction : ALEXANDRE fils. — Ainsi que nous l'avions annoncé, il sera donné dimanche prochain et lundi (en matinée et soirée) 3 représentations de la JEANNE D'ARC de M. Didier.

Ces 3 représentations promettent de dépasser comme magnificence de costumes et de mise en scène tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour à Tourcoing.

La nomenclature seule des tableaux où nous avons relevé La délivrance d'Orléans, le sacre de Charles VII, la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne, son jugement et sa mort suffirait seule à prouver combien ces représentations seront supérieures à toutes celles que nous avons vu jusqu'alors.

La matinée de lundi étant donnée spécialement pour les enfants, il sera accordé une réduction de moitié prix à tous ceux qui se présenteront porteurs du cachet ou de la signature de leur chef d'institution.

Les porteurs-sœurs auront leur entrée dans les mêmes conditions.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du 21 décembre 1899

L'audience s'ouvre à 9 heures sous la présidence de M. Broquart juge de paix. Le ministère public est représenté par M. Proix, commissaire de police MM. Duvillier greffier et Lepoivre, huissier audiencier.

— Reynaert Auguste, pour avoir contrevenu aux articles 2 et 7 de la loi du 12 juin 1893 est condamné à une amende de 5 francs.

Fraignac Antoine, a contrevenu à l'article 11 de la loi du 9 avril 1898 est condamné à 1 franc d'amende.

— Pour avoir sans autorisation fait jouer de la musique dans leur estaminet, les nommés Minjean Pierre et Decoster Elisa sont punis de 5 francs d'amende.

— Pour s'être assis sur de la viande qu'il conduisait en ville, le nommé Devernage a été condamné à 2 fr. d'amende.

— Amélie Verbrugghe, 2 fr. d'amende pour défaut de plaque à sa voiture.

— Sont condamnés pour défaut d'éclairage à leur vélo :

Edmond Diagoras, à 1 fr. d'amende ; Germain Léman, à 2 fr.; Maurice Névegeant, à 1 fr.; Gustave Catoire, à 2 fr.

Cécile Glorieux, pour infraction à la police des cabarets, trois francs d'amende.

— Pour violences légères sont condamnés Ponthieu Hélène, à 1 jour de travail ; Bouchez Augustin à 3 jours de travail ; Weyts Romain, à 2 jours de travail ; Masquellier Augustin, a construit des aqueducs sans en avoir demandé l'autorisation, il est condamné à deux amendes de 2 fr. chacune.

Il a été prononcé 12 condamnations pour ivresse.

Plusieurs affaires sont remises à quinzaine.

L'audience est levée à 2 heures.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 21 décembre 1899

NAISSANCES. — Hélène Dal, rue des Poutrains, 82. — Marie Catteau, rue de Beauvais. — Romanie Catelin, rue de Roncq, 19. — Laurence Frémont, rue du Virolois, 113. — Berthe Lemaire, rue du Tonkin, 9. — J.-B. Thint, rue du Casino.

DÉCÈS. — Louis Martens, 73 ans, rue de Menin, 35. — Isaac Benoit, 29 ans, rue de Jemmapes, 16. — De Bosseirie, 15 mois, rue de Gand, 320. — Georges Six, 1 mois, rue Houchon, 41. — Van Boelleghem, 87 ans, rue d'Havré 3.

Prime-Étrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 francs

TYPE N° 1 — **Bon-Prime** — N° 18 — TYPE N° 2

TYPE N° 2
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 fr. 50

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CROIX. — A propos de Réunion. — Nous n'avons pas parlé de la réunion organisée dimanche par la fine fleur de l'U. S. et P. parce que nous n'attachons qu'une bien minime importance aux boniments qui s'y sont débités ; ce sont toujours les mêmes calembredaines que l'on ressasse et elles sentent tellement le rance qu'on évite ces longues tirades qui, en somme, se résument en ces *trois mots : Prenez mon ours !*

Nous aurions gardé le silence sur cette bouffonnerie de foire, où l'on vit surtout un spectateur hurlant, agiter ses longs bras d'orang-outang, et pousser des acclamations féroces (tel Gugusse au cirque) si on ne nous faisait remarquer une anomalie étrange dans l'ordre du jour.

Le calculateur chargé de compter les présences s'est, ce jour-là mis un sacré bout du doigt dans l'œil en n'accusant que huit cents personnes ; le malheureux a dû se munir par mégarde des lunettes rapetissantes qui lui font voir le chiffre dix pour le chiffre cent en d'autres réunions.

En effet, c'est *huit mille* admirateurs qui se pressaient dimanche pour entendre la bonne parole semée sous la présidence du vaillant Alcide qui... de l'éloquent Alcide que... du dévoué Alcide dont... lequel trônait au bureau, tel un grand n° 1 entre deux zéros.

Et ce qu'on s'en est donné de ces coups d'encensoir sous le nez, de ces fleurs de rhétorique sur la peiure !! C'était vraiment un beau spectacle et rien que d'y penser l'émotion nous poigne... surtout quand, les bras et les langues anéantis de fatigue, les éminents orateurs et leurs non moins éminents cornacs se dirigerent vers la sortie, suivis de leurs auditeurs !!!

Sous le dérire de l'enthousiasme on se compta dans l'embrasure d'une porte. Horreur on ne trouvait que *quatre-cents* Dieu. Un recensement de l'opération se stupéfiant se peignit sur les visages : il y avait *cent soixante pieds*, ce qui fit marmotter au beau Victor les premières lignes du monologue fameux *des Ripatons.*

Il le comptage se renouvelait pour la 7e fois quand tout à coup un malin fit remarquer que cette cocasse arithmétique était due à une distraction du grand 1 qui avait oublié ses deux zéros au bureau.

Or, deux zéros étes de 8.000, ne reste-t-il pas quatre-vingts ? On poussa un soupir de soulagement et les deux zéros, vertement morsiplés, furent placés l'un en tête et l'autre en queue, ce qui fit *8.000* au lieu de l'ordre du jour ; et, avec inébranlable conviction que chaque mouton peut en valoir dix, le troupeau s'ébranlant muni des clochettes de l'U. S. et P., qui, outre les honnêtes gens, comprenait encore la claque, la claque et Gugusse le clown, le clou du clan du Club des Gloportes.

Quelques chiens caux clignottants clopinaient comme bergers cependant qu'en de clandestines et sourdes devisettes les clients classes, *en leur inclemence*, rabroualent les claquedents qui clabaudaient en souvenir des *claquettes-année*.

Mais l'odeur de cloaque jamais clarifiée, sentant le fond d'écluse et la vieille cloyère, éclaboussait les éclectiques narines des cinquante seigneurs du troupeau qui, craignant la clavelée et son traitement par le cilore, s'éclipsèrent occultement sans clarinettes ni clairons.

Sans plus de clameurs, tournons la clenche et la clef pour e.ore.

J. MUDÉ-GULY.

Accidents du travail. — M. Caucheteux Alphonse, 35 ans, à Croix, travaillant chez MM. Holden et fils, a eu le doigt serré entre une chaîne et une poulie.

Repos prescrit : 7 semaines.

— M. Elie Ruysschaert, menuisier, 25 ans travaillant pour le compte de M. Ruysschaert, ébéniste, entrepreneur à Croix, s'est coupé le doigt avec un outil tranchant.

L'incapacité de travail est supposée devoir durer 6 jours.

Saint-Cloud. — *Naissances.* — Collas Adrienne, rue Jacquart, 4. — Voet Fernand, rue Pierronne. — Glemmen Henri Florimond, rue des Ogiers. — Danis Leon, rue de Valmy, 8.

Décès. — Leneutre Marie-Eugénie, 4 ans 9 mois, rue Basse. — Morel Denise-Flore, 1 an 2 mois, cour St-Louis, 8. — Pannecoucke Ernest-Adolphe, 8 mois, rue du Progrès, 57.

MONS-EN-BARŒUL. — La Tombola au bénéfice du sieur Lonis Vanderaghenan a eu lieu dimanche à l'estaminet du Petit Château.

Les numéros gagnants sont :

72, 147, 149, 154, 172, 180, 193, 203, 251, 273, 287, 325, 333, 340, 372, 398, 411, 574, 596, 621, 631, 653, 654, 665, 680, 625, 629, 631, 634, 698, 668, 712, 735, 736, 768, 811, 813, 870, 911, 916, 942, 959, 960, 963, 987, 1039, 1140, 1210, 1213, 1236, 1238, 1314, 1364, 1466, 1470, 1480, 1591, 1553, 1558, 1586, 1630, 1680, 1774, 1780, 1787, 1844, 1852, 1853, 1880, 1902, 1946.

Les numéros non réclamés le 6 janvier 1900 à 8 heures du soir, resteront acquis à l'œuvre.

La Commission remercie les généreux donateurs.

LE NORD

LILLE

ENFANT ÉTRANGLÉ A LILLE

L'AUTOPSIE

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le corps du petit Paul Bogaerts a été transporté à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine, pour y être autopsié.

L'autopsie a été pratiquée par M. le docteur Castiaux, médecin légiste, en présence de M. Brosson, juge d'instruction et de M. Montagne greffier.

Quoique de nature très délicate, le pauvre bébé était parfaitement constitué et aurait certainement vécu.

Le rapport du médecin-légiste conclut à la mort par asphyxie, produite par la pression exercée par le cordon du bonnet sur le cou du petit martyre.

La Curabilité de la Tuberculose

Il y a longtemps que nous ne cessons de répéter que la phtisie pulmonaire guette le miséreux tous les jours de sa vie. Et cependant, la France n'a encore rien fait, ou à peu près, pour venir au secours des pauvres. Il y a bien Villiers et Ormesson, mais on ne peut y mettre que des enfants. En France il n'y a rien pour les adultes.

Or, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre les sanatoria, les hôpitaux pour phtisiques, se multiplient en faveur des indigents. Il est actuellement démontré que la seulement ces pauvres malheureux peuvent trouver la guérison que les riches, eux, vont chercher à grands frais dans les quelques sanatoria payants qu'il y a en France ou sur la côte d'Azur ou à l'étranger.

Un distingué professeur de notre Université M. le docteur Ausset, vient, dans une remarquable conférence faite à Dunkerque dimanche dernier, de traiter cette question si grave de l'hospitalisation des tuberculeux indigents.

Les Dunkerquois ont immédiatement répondu à l'appel chaleureux de M. Ausset ; une souscription s'est ouverte et a produit « vingt-et-un mille francs » en deux jours. — M. Ausset va à Douai vendredi, puis à St-Omer, puis à Valenciennes.

Nous ne nous expliquons pas qu'il ne vienne pas à Lille. Nous lui exprimons le désir de l'entendre bien vite, et nous espérons que partout où il semera la bonne parole il récoltera une large obole pour les malheureux.

LES CONFÉRENCES POPULAIRES

Les Syndicats et les Corporations

Le 9 décembre dernier, M. Berger a fait une conférence dont voici le compte-rendu :

M. Berger a étudié tour à tour, et comparé de préférence avec des exemples empruntés à l'industrie lilloise, le développement historique et organique des corporations de l'ancien régime et des syndicats modernes.

Il s'est attaché à montrer que ces deux institutions, entre lesquelles on a tenté une vaine assimilation, sont radicalement différentes d'esprit et de tendances, selon lui, les corporations n'étaient plus sous la monarchie absolue qu'un instrument d'exploitation fiscale et patronale aussi nuisible aux véritables intérêts de l'industrie française qu'à ceux des ouvriers et du public. Il a conclu en faveur de l'idée syndicale et en montrant aux ouvriers que toute institution n'a jamais qu'une valeur relative en rapport avec certaines conditions économiques et sociales, essentiellement modifiables avec le temps et les hommes.

La loi sur les accidents

Une autre conférence a été faite le 16 décembre par M. Bourguin qui avait pris pour texte la nouvelle loi sur les accidents du travail.

M. Bourguin commence par démontrer les améliorations résultant de la loi du 9 avril 1898 : droit à indemnité dans tous les cas, sauf celui d'accident volontaire, tandis qu'il fallait jadis prouver la faute du patron ; tarif légal des indemnités, au lieu de l'arbitraire antérieur ; facilité et rapidité de la fixation de l'indemnité. Pourquoi cette transformation vraiment démocratique de la législation ? Moins à cause des conditions nouvelles faites au travail par le machinisme moderne, que de la force des revendications ouvrières et des progrès du sentiment de solidarité qui a transformé l'opinion publique.

M. Bourguin, parle ensuite des cas dans lesquels la loi accorde une indemnité, du tarif des indemnités et pensions, et défend la loi contre les critiques qui lui ont été adressées, la charge qu'elle fait peser sur l'industrie allemande. Le patron n'a pas intérêt à embaucher des célibataires et étrangers, plutôt que des pères de famille français car les compagnies d'assurances ne demandent point des primes plus fortes pour les uns que pour les autres.

Le conférencier termine en donnant des renseignements pratiques sur les formalités et démarches que l'ouvrier doit faire pour obtenir son indemnité.

Concours de chansons. — Nous rappelons que le jury du Concours de chansons de la fête du *Jiue* se réunira ce soir vendredi, à huit heures et demie, au siège du Comité, rue Nationale, 111.

Coups et blessures. — M. Chauvin, commissaire de police du 9e arrondissement, a dressé procès-verbal à la charge de Louis Verrupen, 30 ans, mécanicien, demeurant Pavillon du Chevalier-Français, 3, qui est inculpé de coups et blessures sur la personne de l'abbé Deligne.

Henri Vanhalon, cabaretier, rue du Faubg-de-Roubaix, 241, qui avait fait une fausse déposition dans la plainte portée contre Verrupen a été gratifié d'un procès-verbal.

Anciens élèves et amis du Conservatoire. — Par suite d'une indisposition de M. Kufferath la conférence annoncée pour vendredi 22 au Conservatoire est remise à une date ultérieure qui sera prochainement fixée.

Les vols. — La police du 1er arrondissement recherche activement le sieur Hildevert Dujardin, âgé de 33 ans journalier, 40 rue des Robleds pour vol d'une montre en argent.

— Marie Legrand, 42 ans, servante, 10, rue Philadelphie, qui a volé 2 draps de lit et une taie d'oreiller et qui est en fuite, est également recherchée activement.

— Louis Masquelier, 64 ans, garçon d'écurie, 20, rue Neuve, qui a volé du charbon au préjudice de M. Gueriet, 12, rue St-Nicolas, a été arrêté par la police du 1er arrondissement et conduit devant M. Thiliard, commissaire, qui l'a maintenu en état d'arrestation.

— Hier, se présentait chez M. Duvinage, cabaretier place de la Nouvelle-Aventure, un individu qui lui offrait en vente un petit baril d'absinthe à un prix dérisoire.

M. Duvinage se doutant que ce baril était le produit d'un vol, refusa de l'acheter et prévint des agents qui invitèrent le vendeur à se rendre près de M. Jerome, commissaire de police du 5e arrondissement.

Immédiatement interrogé, l'individu avoua qu'en effet, le baril avait été volé à la porte d'un estaminet de la rue du Faubourg de Béthune, il y a quelque temps.

C'est de cet vol que a été victime M. Rossignol, marchand de liquents, rue Nicolas-Leblanc et nous en avons entretenu nos lecteurs en son temps.

Le vendeur a été maintenu en état d'arrestation : c'est un nommé Firmin Schoonenberg, 45 ans, né à Stenwercke, journalier, sans domicile fixe.

Bris de clôture. — La police du 7e arrondissement a mis en état d'arrestation et conduit devant M. Chagot, commissaire de police, trois individus qui ont saccagé l'estaminet tenu par Mme Louise Vanallegheim, 50, rue Gantois.

Ce sont les nommés Clémence Pollet, 42 ans, demeurant 43 rue de Wazemmes, Louise Marechal, 31 ans, même adresse et Nathalie Vlerick, 30 ans, place Delisle, 2.

Elles ont été maintenues en arrestation.

Accident. — Mercredi soir, Mme Barbe Gernaey, âgée de 69 ans, domestique chez M. Tremoulx, rentier, demeurant 26, rue Nerrier, traversait la rue Nationale, lorsqu'elle glissa et se fit une entorse au pied droit.

Elle a été reconduite en voiture chez son patron.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Les agents ont arrêté et conduit devant M. Le Maurier commissaire de police du 2e arrondissement, le nommé Jacques Oscar, 34 ans, charretier, demeurant à Seclin, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL du Nord pour 1900, vient d'être mis en vente en librairie et chez les éditeurs, 31, rue Faidherbe. Un fort volume de plus de 2000 pages, avec carte départementale — un plan de Lille — la liste complète des Administrations et Services, méthodiquement classés; la liste alphabétique et adresses dans chaque chef-lieu d'Arrondissement par rues et professions — et le Bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais. Prix : le Volume complet du département, contenant les 7 Arrondissements du Nord : 9 francs. — Lille et Arrondissement 5 francs; — Roubaix-Tourcoing, 2 f. 75. — Arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes, 1 f. 50.

UNE CURE MERVEILLEUSE

Mlle Vanheeghe, pensionnaire à l'hospice d'Hazebrouck, (Nord), aveugle depuis 18 ans, opérée 3 fois et considérée comme incurable, vient de guérir grâce aux remèdes végétaux du savant oculiste américain 73 rue Jacquemars-Giélée à Lille

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE LILLE

GENECH. — Réunion publique. — Dimanche 24 décembre, à 5 heures du soir, salle du *Soulier d'Or*, réunion publique et contradictoire avec le concours des citoyens G. DELORY, conseiller général, maire de Lille, et H. SAMSON, adjoint au maire de Lille.

Ordre du jour : Nécessité de l'organisation ouvrière.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE. — Condamnation de l'anglais anthropophage. — John Peddes, ce Anglais du steamer *Abbotsford*, qui a commis l'acte de sauvagerie rapporté dans notre précédent numéro, a comparu hier devant le Tribunal correctionnel.

La victime, Ralph Donald, cité comme témoin, s'est présentée à la barre la figure complètement entortillée de bandes.

Le malheureux déclare que le prévenu le molestait continuellement et que le jour de la rixe il s'est jeté sur lui comme une bête fauve. D'un premier coup de dent, il lui a enlevé la moitié du nez et d'un second coup il lui a tranché net une oreille.

Ce qu'est devenue cette oreille, on l'ignore et comme on ne l'a pas retrouvée dans le poste où cette scène de sauvagerie a eu lieu on croit fort que le féroce insulaire l'a avalée !

Ralph Donald qui termine sa déposition en traitant son adversaire de chien, dit qu'il est dégoûté pour la vie.

Le tribunal se